

nier et les réponses que donnent les ministres; on se rend alors compte qu'il n'est pas étonnant que beaucoup de députés s'absentent de la Chambre à ces moments-là. Le contribuable de la galerie demande: pourquoi sont-ils presque tous absents, pourquoi n'y en a-t-il qu'un petit nombre qui s'intéresse aux délibérations? Voici l'explication: comme un ministre est présent, il y a une demi-douzaine de députés qui s'intéressent au sujet à l'étude et qui veulent poser des questions. D'autres députés s'intéressent peut-être à des questions entièrement différentes et attendent l'occasion propice pour les soulever. Néanmoins, une bonne partie du temps consacré au travail en comité plénier se passe à étudier des questions qui n'intéressent ou ne peuvent intéresser que quelques députés. Si nous chargeons plutôt les comités permanents d'étudier les crédits, chaque député pourrait faire partie d'un comité, y jouer un rôle, de sorte que les députés de l'arrière-plan ne ressentiraient plus l'ennui qu'ils expriment parfois parce qu'ils ne peuvent pas prendre la parole ni exercer le rôle qui devrait être le leur dans l'administration du pays. Au sein des comités, ces députés pourraient parler et travailler au bien du Parlement, de leur circonscription et du pays en général. Du point de vue surtout des députés siégeant à l'arrière-plan, la proposition a beaucoup de bon.

Peut-être n'y aurait-il pas lieu de renvoyer aux comités les crédits de tous les ministères. Il y aurait à cela du pour et du contre. Toutefois, j'estime qu'après l'étude et l'adoption, en comité plénier, du crédit relatif à l'administration, au budget de chaque ministère—débat qui donnerait à chaque député l'occasion de prendre la parole, qu'il fit ou non partie du comité permanent compétent,—on pourrait déférer les autres crédits aux comités permanents dont je pourrais indiquer les noms. En somme, ce serait un compromis entre ceux qui veulent que le comité plénier de la Chambre soit saisi de tout.

**M. Weir:** Puis-je poser une question à mon honorable ami?

**M. Graydon:** Oui.

**M. Weir:** Je pense à deux choses; l'une concerne l'étude des questions une fois agréées—et par là j'entends les rapports de comité l'année suivante—et l'autre concerne les questions de principes dont les comités sont saisis. Voici mon idée: si les prévisions budgétaires étaient, d'une façon générale, déferées aux comités, s'attendrait-on que les réponses aux questions fussent données par les hauts fonctionnaires ou par les ministres?

**M. Graydon:** Le whip du gouvernement admettra que nous avons acquis quelque expérience au comité des affaires extérieures. Voici comment nous avons procédé. D'habitude, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) assistait aux réunions pendant un, deux ou trois jours. On peut toujours compter que les fonctionnaires se tireront d'affaires eux-mêmes mais, quand surgit une question qui intéresse la politique du Gouvernement, ils répondent invariablement que c'est au ministre qu'il appartient de communiquer les renseignements. Je ne me souviens d'aucune occasion où nous ayons eu des difficultés à cet égard au comité des affaires extérieures. Je remercie le député d'avoir soulevé ce point, car il m'a fourni l'occasion de citer le seul exemple sur lequel nous puissions nous fonder à cet égard. Je déclare simplement qu'on pourrait faire de même à l'égard d'autres crédits.

Je suis convaincu qu'on pourrait prendre beaucoup d'autres mesures pour mettre le Règlement plus à la page. Quand j'ai pris la parole, je n'avais pas l'intention, loin de là, de prononcer un discours aussi long que celui du député d'Essex-Ouest (M. Brown); mais je tiens à exprimer certaines idées auxquelles j'ai réfléchi à propos des travaux de la Chambre. On entend beaucoup parler de la limitation du temps de parole et de la procédure à suivre à l'égard des décisions de M. l'Orateur. On a fait beaucoup de progrès déjà mais, sur un point, les choses n'ont pas changé: les ministres continuent de nous communiquer des déclarations interminables à l'ouverture des séances.

Lorsque, en face d'une telle déclaration, un honorable député se lève pour donner la réplique, il peut s'attendre qu'on déclare qu'il enfreint le Règlement. N'était-ce l'extrême indulgence, la grande sagesse et le jugement sûr dont Son Honneur fait preuve, je présume qu'il faudrait garder le silence après ces longs exposés.

J'étais d'abord assez candide au sujet de ces exposés. Je pensais alors que tout juste avant de quitter son bureau le ministre avait dû faire face à quelque situation critique exigeant un exposé. Je me suis ensuite rendu compte qu'un ministre pouvait souvent paraître nerveux et fébrile s'il ne pouvait présenter son exposé assez tôt à l'appel des motions. Levant les yeux vers la tribune des journalistes, je voyais voler les feuilles de papier et je me rendais compte que la déclaration avait été communiquée aux journalistes avant d'être portée à la connaissance de la Chambre.

Cette manière de procéder pourrait aboutir à une sorte de propagande insidieuse. L'opposition doit veiller à ce que les choses n'aillent pas jusque-là; c'est l'un de ses importants